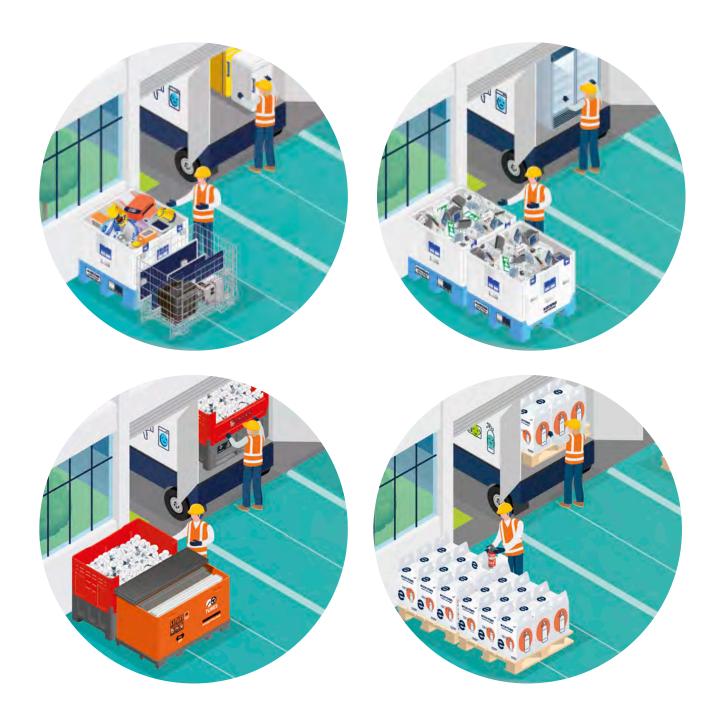


GUIDE PRATIQUE

Pour la gestion et le tri de vos Équipements Électriques et Électroniques (EEE), Ampoules, Tubes et Petits Appareils Extincteurs (PAE) usagés

Tous partenaires





SOMMAIRE

Équipements Électriques et Électroniques (EEE) ménagers usagés	4
Équipements repris par ecosystem	4
Consignes de tri et contenants dédiés	7
Massification des PAM	8
Équipements Électriques et Électroniques (EEE) professionnels usagés	10
Équipements repris par ecosystem	10
Consignes de tri et contenants dédiés	12
Cas particuliers et points de vigilance	14
Ampoules et Tubes	16
Équipements repris par ecosystem	16
Consignes de tri et contenants dédiés	17
Petits Appareils Extincteurs (PAE)	18
Équipements repris par ecosystem	18
Consignes de tri et contenants dédiés	18
Optimiser la gestion des équipements usagés	19
Consignes spécifiques pour les luminaires	19
Recommandations pour une évacuation et un traitement adéquats	
des équipements usagés collectés	20
Conditionnement sur palette	21
Demandes d'enlèvement	22
Délais d'enlèvement	22
Étapes pour déclencher un enlèvement	22

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (EEE) **MÉNAGERS USAGÉS**

Les EEE ménagers sont tous les appareils électriques fonctionnant sur secteur, piles et batterie utilisés par les particuliers mais aussi les professionnels dans le cadre de leurs activités. Ils deviennent donc usagés après leur utilisation. ecosystem propose des solutions pour leur permettre de s'en séparer.

Après avoir été collectés, ils sont triés selon leur taille et les matières qu'ils contiennent, en grandes familles appelées flux. Ils seront ensuite soit confiés à des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire pour être réemployés/réutilisés, soit dépollués et recyclés dans des centres de traitement dédiés selon leurs spécificités.

ÉQUIPEMENTS REPRIS PAR ECOSYSTEM

Liste non exhaustive. Rendez-vous sur <u>www.ecosystem.eco</u> pour avoir la liste détaillée.







Cuisine







Salle de bains









Entretien, nettoyage





Informatique,

câbles et multiprises (hors écrans et ordinateurs portables)











Électronique grand public (appareils photo, GPS, télécommandes, chaînes HI-FI, lecteurs DVD...)





Jouets et équipements de loisirs électriques et électroniques



Attention, ecosystem reprend uniquement les jouets et articles de loisirs de la famille des équipements électriques et électroniques. Les autres tupes de jouets sont à séparer au moment du tri.*





Équipements de bricolage et de jardin électriques et électroniques



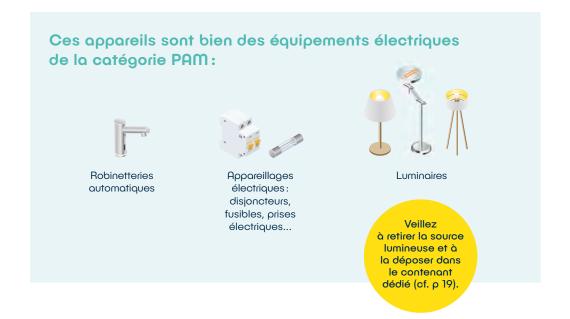
Attention, ecosystem reprend uniquement les articles de bricolage et de jardin de la famille des équipements électriques et électroniques. Ceux de la famille des équipements thermiques sont à séparer au moment du tri.*



Autres appareils (cigarettes électroniques, produits de vapotage...)

^{*} Pour les jouets, articles de loisirs, de bricolage et de jardin relevant des autres familles de produits, contactez la filière REP spécifiquement agréée pour la gestion des déchets de ces produits.

Ces appareils sont considérés comme atypiques mais restent dans la catégorie PAM: Poêles Écrans rétroprojecteurs Jeux Lampes électroniques de grande taille d'arcades bronzantes À mettre dans le flux PEP. Appareils de sport Baignoires Véhicules à assistance balnéo électrique (VAE) et de musculation (tapis de course, (trottinettes électriques, vélos vélos élliptiques...) électriques, hoverboards...)



2 Gros Électroménagers Froid (GEM F)



Réfrigérateurs



Congélateurs



Climatiseurs



Pompes à chaleur



Caves à vin

Gros Électroménagers Hors Froid (GEM HF) et petits Électroménagers Hors Froid (petits GEM HF)





Lave-vaisselles, lave-linges et sèche-linges



Cuisinières et fours





Hottes et plaques de cuisson





électriques



Gros

Ballons d'eau chaude



et chauffe-eaux





Radiateurs électriques et à bain d'huile

Petits

Les petits GEM HF sont à intégrer dans le flux GEM HF lors de la demande d'enlèvement sur le portail.

Ces équipements électriques ne vont pas en benne ferraille.

Ces appareils sont bien repris par ecosystem:



Groupes électrogènes







Téleviseurs cathodiques



Téléviseurs



Écrans écrans plats informatiques



Ordinateurs Tablettes, portables



liseuses



Minitels



Écrans rétroprojecteurs de petite taille

CONSIGNES DE TRI ET CONTENANTS DÉDIÉS

ecosystem vous accompagne pour stocker les EEE ménagers usagés que vous avez collectés, en mettant à votre disposition des contenants et consignes pour optimiser leur prise en charge.

Il est
important de bien
respecter les flux ou les types
d'équipements à mettre dans
chaque contenant et de ne pas
faire de mélange, afin d'éviter
de compromettre le recyclage.
Les erreurs de tri peuvent
également entraîner le refus
de la prise en charge
par le logisticien.

Pour les PAM





Contenant PAM/PEP (plastique)

 $120 \times 100 \times 117$ cm



Contenant DEEE (carton)

80 x 60 x 80 cm



Benne 30 m³ (si massification, cf. ρ8)

 $300 \times 620 \times 240 \text{ cm}$ Emprise au sol: 10 m^2



Les appareils atypiques sont à stocker de la façon suivante:

Entre 1 et 3 VAE (hoverboards, trottinettes électriques etc.):

en mélange avec le reste des PAM.

Vélos électriques: au sol.

À partir de 4 VAE: dans un contenant PAM dédié.

Autres équipements atypiques et EEE très volumineux*: logistique spécifique.

 * (Dimension supérieure ou égale à $100 \times 250 \times 200$ cm ou poids unitaire supérieur ou égal à 150 kg).

Pour les Écrans et les petits GEM HF



Caisse grillagée 80 x 120 x 96 cm

Pour les GEM F et HF



Reprise au sol Seuil de 100 kg, soit 2 GEM



Benne 30 m³ $300 \times 620 \times 240 \text{ cm}$ Emprise au sol : 10 m^2

Chaque
contenant ne doit
contenir qu'un type
d'équipement à la fois:
une caisse grillagée pour les
écrans et une autre pour les
petits GEM HF, une benne
ou semi-remorque pour les
GEM F et une benne ou
semi-remorque pour
les GEM HF.



Semi-remorque 26 T/80 m³

 $1340 \times 250 \times 280 \text{ cm}$ Emprise au sol : 30 m^2

Point de vigilance lors du tri des EEE ménagers usagés:

Ne déposez pas de produits dangereux dans les EEE ménagers usagés tels que les extincteurs, bas de galets de chlore, aérosols, munitions, bouteilles de gaz, fusées de détresse... (cf. ρ 18)



MASSIFICATION DES PAM

La massification consiste à transporter un flux en benne pour l'acheminer directement vers un centre de traitement. Pour assurer la massification des PAM, il est aujourd'hui indispensable de procéder à un tri préalable en deux catégories. Cette séparation (sur-tri) vise à exclure les 10 % d'appareils qui fonctionnent à piles ou batteries afin d'écarter les risques de départ de feu.

Pour rappel:

le sur-tri n'est requis qu'en cas de massification. Si votre collecte de PAM s'effectue intégralement avec les contenants plastiques PAM/PEP, aucune séparation n'est requise entre les deux types d'appareils. Si votre site est concerné, contactez-nous pour recevoir notre guide pratique sur le tri et le sur-tri des PAM.

Depuis 2019, l'accord
européen sur le transport des
matières dangereuses (ADR) a inscrit
les appareils à piles et batteries au
lithium dans son classement et interdit
leur transport en benne. Cela concerne
environ 10 % du gisement de PAM. Cette
mesure est déterminante pour lutter contre
les risques d'incendie dans les centres
de regroupement et de traitement des
Déchets d'Équipements Électriques et
Électroniques (DEEE) qui surviennent
notamment lors de chocs et frottements de piles et batteries au
lithium endommagées.

Service client:

- © 0809 540 590 Service gratual prix appel
- Cliquer sur: «Contactez-nous» en haut à droite de votre accès portail

PAM concernés par le sur-tri et contenants dédiés

En cas de massification, le sur-tri doit s'effectuer de la façon suivante :









ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (EEE) PROFESSIONNELS USAGÉS

Les EEE professionnels usagés sont tous les appareils électriques à usage professionnel fonctionnant grâce à un courant électrique ou à un champ électromagnétique, ou un équipement de production, de transfert ou de mesure de ces courants et champs.

ÉQUIPEMENTS REPRIS PAR ECOSYSTEM

Liste non exhaustive. Rendez-vous sur <u>www.ecosystem.eco</u> pour avoir la liste détaillée.



Les équipements basse tension, inférieurs à 1000 volts en courant alternatif et 1500 volts en courant continu, entrent dans le périmètre ecosystem.



Les équipements à moyenne et haute tension, supérieurs à 1000 et 1500 volts, ne sont pas pris en charge par ecosystem.

Gros Équipements Professionnels Froid (GEP F) et Hors Froid (GEP HF)



logé et non logé













Pressing et blanchisserie

GEP F

GEP HF

Petits Équipements Professionnels (PEP)







Préparation et cuisson alimentaire



Préparation de boissons



Requié et soin



Autres petits équipements

5 Matériels d'éclairage professionnels (hors ampoules et tubes)







Systèmes de gestion d'éclairage



Systèmes d'éclairage de sécurité



Appareils de signalisation lumineuse



Enseignes **lumineuses**

Outils électriques et électroniques professionnels



Machines et outils industriels/de chantier



Sustèmes d'encaissement



Robotique industrielle



Matériel de nettoyage industriel



et pompes

8 Dispositifs médicaux professionnels



Gros dispositifs d'imagerie médicale



Dispositifs mobiles et portables



Mobiliers médicaux



Équipements d'hygiène et frigorifiques



Dispositifs de diagnostic in vitro



Poste de traitement dentaire

Instruments de surveillance et de contrôle professionnels



Appareils électroniques de sécurité



Barrières et équipements de fermeture sécurisée



Instruments de mesure et de contrôle



Instruments de surveillance et de contrôle des installations industrielles



Actionneurs motorisés pour application industrielle

Distributeurs automatiques professionnels



Distributeurs automatiques alimentaires chauds et froids



Fontaines à boisson



Machines à café et distributeurs automatiques sur comptoir



Autres distributeurs automatiques non alimentaires

Appareillages d'installation



Appareillages muraux ou encastrés



Appareillages de coffret



Systèmes domotiques



Appareillages de connexion mobile



Batteries de compensation



Bornes de recharge de véhicule électrique

13 Équipements de production, stockage et conversion d'énergie



Groupes électrogènes



Redresseurs, chargeurs de courant



Alternateurs



Transformateurs d'isolement

4 Équipements informatiques, d'impression et télécommunication



Cartouches à jet d'encre

ecosystem

ne prend pas

en charge les

cartouches

d'encre laser.



Étiquettes électroniques



Imprimantes et photocopieurs



Serveurs

CONSIGNES DE TRI ET CONTENANTS DÉDIÉS

Les EEE professionnels usagés que vous collectez, issus de votre activité principale ou quotidienne et repris par ecosystem (cf. p 10 et p 11), doivent être triés selon 3 flux: PEP, GEP F et GEP HF. Nous vous accompagnons pour les stocker en mettant à votre disposition des contenants et consignes pour optimiser leur prise en charge.

Pour les PEP





Contenant PAM/PEP (plastique)

 $120 \times 100 \times 117 \text{ cm}$



Contenant à privilégier pour les équipements lourds.



Contenant DEEE (carton)

 $80 \times 60 \times 80 \text{ cm}$



Benne 30 m³ (si massification)

 $300 \times 620 \times 240 \text{ cm}$ Emprise au sol: 10 m²



Reprise sur palette

Taille maximale: $100 \times 120 \times 115 \text{ cm}$



La palette doit être filmée, cerclée et fixée solidement.

Tri et stockage des PEP

Le tri et le stockage des PEP ne concernent pas uniquement les appareils de la catégorie du même nom (cf. p 10). Ils concernent les appareils de n'importe quelle catégorie dès lors qu'ils sont inférieurs à 50 cm. Par exemple:







Appareillages d'installation



Instruments de surveillance et de contrôle

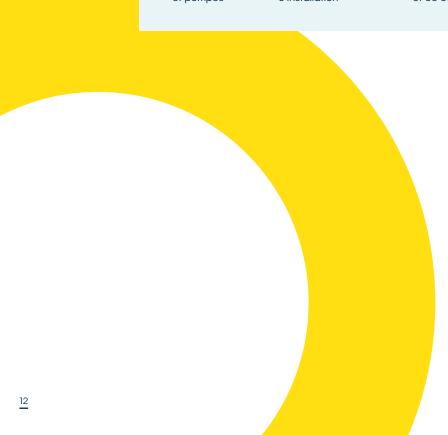








dédié (cf. ρ 19).



Pour les GEP F ET HF



Reprise au sol (y compris les équipements mobiles sur roulettes)

Taille maximale: $100 \times 250 \times 200 \text{ cm}$ Poids maximal: 150 kg



Reprise sur palette

Taille maximale: 100 x 120 x 200 cm Poids: entre 50 et 500 kg

La palette doit être filmée, cerclée et fixée solidement.



Benne 30 m^{3*} (uniquement pour les GEP HF)

Il est important de ne pas mélanger les flux afin d'éviter de compromettre le recyclage. Les équipements du flux GEP F doivent être

stockés ensemble et séparément de ceux du flux GEP HF. Les erreurs de tri peuvent entraîner le refus de la prise en charge par le logisticien.

 $300 \times 620 \times 240 \text{ cm}$ Emprise au sol: 10 m^2

* Autres types de bennes sur demande pour étude.

Tri et stockage des GEP F et HF

Le tri et le stockage des GEP F et HF ne concernent pas uniquement les appareils de la catégorie du même nom (cf. p 10). Ils concernent les appareils de n'importe quelle catégorie dès lors qu'ils sont supérieurs à 50 cm et qu'ils produisent respectivement du froid ou non. Par exemple :



Dispositifs médicaux professionnels

GEP F



Distributeurs automatiques



Dispositifs médicaux professionnels



Distributeurs automatiques



Outils électriques et électroniques

GEP HF

ecosystem reprend également les équipements très volumineux ou hors standards et nécessitant des moyens logistiques spécifiques:

- Dimensions supérieures à 100 x 250 x 200 cm;
- Poids entre 150 et 500 kg pour les équipements déposés au sol;
- Poids supérieur à 500 kg pour les équipements sur support de charge (ex: palettes).

Si votre site est concerné, contactez-nous:

Service client:

○ 809 540 590 Service graftal
 ○ prix appel

Cliquer sur: «Contactez-nous» en haut à droite de votre accès portail

CAS PARTICULIERS ET POINTS DE VIGILANCE

- Les équipements doivent respecter les critères suivants pour être pris en charge par ecosystem: basse tension, non auto-portés, non infectés, non radioactifs et sans contamination chimique;
- Les équipements ayant subi une contamination chimique ou biologique, doivent avoir été préalablement décontaminés avec remise d'une attestation ou d'un certificat à **ecosystem** (ex.: armoire médicale réfrigérée, poste de travail dentaire, centrifugeuse de laboratoire...);
- Les équipements contenants des sources radioactives et ionisantes doivent être remis à la filière dans le respect des règles de radioprotection, accompagnés d'un certificat de décontamination (ex.: scanner, IRM, équipements radiologiques...);
- Les équipements contenant plus de 2 kg de fluides frigorigènes requièrent obligatoirement un certificat de vidange (vitrines alimentaires, rooftop climatisation...);
- Les sous-ensembles électriques et électroniques (pièces détachées, séparables et fractions qui font partie d'un équipement ou d'une installation) sont aussi des EEE professionnels repris par ecosystem:



• Les engins mobiles non routiers ne sont pas tous repris par ecosystem:



Les équipements autoportés ne sont pas repris par **ecosystem**



Les équipements autotractés sont repris par ecosystem

• Ne pas confondre câbles et cordons:



Les câbles dépourvus de connectique ne sont pas repris par ecosystem



Les câbles ou cordons équipés de connectique sont repris par **ecosystem**



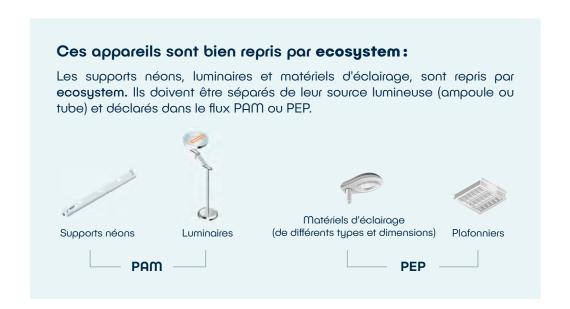
AMPOULES ET TUBES

Les équipements collectés auprès des particuliers et des professionnels concernés par la réglementation, sont l'ensemble des sources lumineuses à l'exception des ampoules à incandescence et halogènes.

ÉQUIPEMENTS REPRIS PAR ECOSYSTEM







CONSIGNES DE TRI ET CONTENANTS DÉDIÉS

Pour les **Ampoules**



Conteneur lampes «Rouge»

 $120 \times 80 \times 97 \text{ cm}$ Environ 1 200 ampoules Conteneur pliable et gerbable

Pour les Tubes fluorescents (néons et LED)



Conteneur tubes « Orange »

160 x 100 x 95 cm Environ 1 200 tubes Conteneur pliable et gerbable

Pour les Ampoules et Tubes fluorescents (néons et LED)



Conteneur mixte « Magenta »

 $120 \times 80 \times 155$ cm Environ 900 ampoules et 560 tubes Conteneur pliable



Veiller à demander l'enlèvement de ces conteneurs lorsqu'ils sont remplis à environ 80%.

Pour les Ampoules et petits Tubes



Lumibox

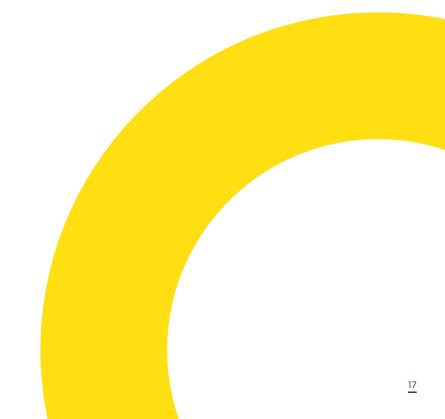
 $40 \times 40 \times 70$ cm Environ 100 ampoules et 20 petits tubes



Pour les Tubes

Tubibox

 $28 \times 21 \times 144 \text{ à } 180 \text{ cm}$ Environ 70 tubes



PETITS APPAREILS

EXTINCTEURS (PAE)

Les PAE sont tous les appareils sous pression à fonction extinctrice de charge nominale inférieure ou égale à 2 L ou 2 kg: appareils à poudre, mousse et eau, appareils fixes ou portatifs.

Les PAE ne sont pas considérés comme des équipements usagés dangereux (code 16-05-05).

ÉQUIPEMENTS REPRIS PAR ECOSYSTEM



Extincteurs à poudre de 1 à 2 kg



Extincteurs à mousse de 1 à 2 L



Sphères extinctrices



Les équipements suivants ne sont pas repris par ecosystem:



Extincteurs > à 2 kg



Extincteurs CO₂ et halon



Aérosols à fonction extinctrice (DDS, catégorie 6)

CONSIGNES DE TRI ET CONTENANTS DÉDIÉS



Extinbox ou boîte de collecte

33 x 33 x 65 cm Contenant en carton, non réutilisable



Palette de 12 boîtes

120 x 80 x 102 cm

Les enlèvements ne peuvent être déclenchés que par palettes de 12 boîtes.

Points de vigilance lors du tri des PAE:

- Il doit y avoir un seul PAE par compartiment;
- Chaque boîte de collecte contient au maximum 9 PAE;
- La charge maximale par boîte de collecte est de 25 kg;
- Les 12 boîtes de collecte doivent être pleines, filmées et fixées fermement sur la palette;
- Elles doivent être stockées à l'abri de l'humidité;
- Les PAE doivent être vides et/ou munis d'une goupille;
- Ils doivent être manipulés avec précaution;
- Ne pas pencher la tête au-dessus des boîtes;
- Ne rien poser dessus.

OPTIMISER LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS USAGÉS

ecosystem détermine ses consignes et recommandations en fonction de la réglementation et des objectifs de traitement, valorisation, réemploi et réutilisation. Il est donc de votre responsabilité de les respecter. Le non-respect peut nuire à votre sécurité et entraîner le refus de la prise en charge par le logisticien car chaque flux est acheminé dans un centre de traitement différent et traité avec un process industriel spécifique.

CONSIGNES SPECIFIQUES POUR LES LUMINAIRES

Si vous détenez des luminaires intégrant une source lumineuse (ampoule ou tube) remplaçable, la source lumineuse doit être séparée de son support. Le tri doit s'effectuer de la façon suivante:



RECOMMANDATIONS POUR UNE ÉVACUATION ET UN TRAITEMENT ADÉQUATS DES ÉQUIPEMENTS USAGÉS COLLECTÉS

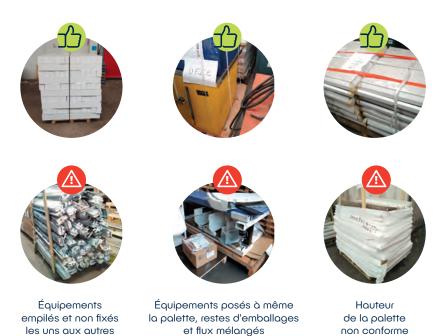
- Respecter l'intégrité des équipements : ne pas les démanteler;
- Privilégier le stockage des contenants à couvert et à l'abri de l'humidité pour les contenants cartons;
- · Garder votre point d'enlèvement propre;
- · Retirer les emballages et les consommables;
- S'assurer de l'absence de fluides ou de denrées périssables dans les appareils.
 En particulier, la présence d'huile de friture peut représenter un risque d'accident par glissade;
- Veiller à ne pas mélanger les flux ou les types d'équipements dans les contenants (écrans avec petits GEM HF par exemple): cela peut entraîner le refus de la prise en charge par le logisticien car chaque flux est acheminé dans un centre de traitement spécifique;
- Veiller impérativement à séparer les sources lumineuses de leur support ou luminaire (cf. ρ 19);
- Privilégier le retrait des batteries et piles: les batteries et piles seules sont à déposer dans les contenants Corepile ou Screlec;
- Araser les contenants: ne pas remplir les contenants au-delà de leurs bords supérieurs afin de pouvoir les couvrir et les superposer. Cela optimise la logistique ainsi que le bilan carbone de l'opération d'enlèvement;
- Réaliser la demande d'enlèvement correspondant aux quantités réelles à collecter;
- Assurer l'accessibilité au gisement pour le prestataire de collecte. S'il est question d'un container maritime, il est impératif de prévoir une rampe d'accès.

Allongement de la durée de vie des équipements: ecosystem peut aussi vous proposer des solutions afin de favoriser le réemploi et la réutilisation auprès d'acteurs partenaires de l'Économie Sociale et Solidaire. Rapprochez-vous dans ce cas, de vos interlocuteurs privilégiés.

CONDITIONNEMENT SUR PALETTE

Il représente un gain de temps grâce à sa facilité de conditionnement. **ecosystem** ne fournit pas de palettes, c'est au partenaire de s'en procurer ainsi que les fournitures de fixations. Pour sa bonne mise en œuvre, il est important de respecter quelques consignes:

- Ne pas mélanger les flux: un seul flux par palette;
- Retirer les emballages (cartons, plastiques, etc.);
- Retirer les consommables: extraire les sources lumineuses (ampoules et tubes), filtres, cartouches, etc.;
- La taille maximale de la palette ne doit pas dépasser 100 x 120 x 200 cm;
- Les équipements ne doivent pas être simplement posés sur les palettes: les fixer fermement en incluant la palette dans les fixations (filmer ou cercler);
- Stocker les palettes dans une zone sécurisée (vigilance aux vols);
- Les mettre à disposition dans une zone accessible pour la collecte au niveau 0
 (pas de souterrain ou d'étage, sol en dur sans gravier et pas de marche à franchir);
- Ne rien poser à la dernière minute sur une palette fixée et finalisée.





ecosystem vous permet aujourd'hui de demander des enlèvements avec des seuils inférieurs à 500 kg.

Pour les sites déjà conventionnés avec **ecosystem**, la demande peut être déclenchée à partir de 100 kg d'EEE usagés (équivalent d'un contenant plastique ou d'une caisse grillagée remplis). Pour les sites non conventionnés, elle peut être prise en charge à partir de 500 kg d'EEE usagés ou de 1200 lampes/tubes.

DÉLAIS D'ENLÈVEMENT

Nos délais d'enlèvement sont optimisés en fonction des quantités à collecter:

		Délais de réalisation		
Type de logistique	Poids estimé de la demande*	Si demande avant 14h	Si demande après 14h	l ^{er} jour dispo
Enlèvement standard	100 - 199 kg	10 jours ouvrables**	11 jours ouvrables	J+1
Enlèvement standard	200 - 299 kg	7 jours ouvrables	8 jours ouvrables	J+1
Enlèvement standard	300 - 399 kg	5 jours ouvrables	6 jours ouvrables	J+1
Enlèvement standard	400 - 999 kg	3 jours ouvrables	4 jours ouvrables	J+1
Enlèvement standard	> 1 000 kg	2 jours ouvrables	3 jours ouvrables	J+1
Enlèvement flux diffus	> 1 000 kg	10 jours ouvrables	11 jours ouvrables	J+1
Enlèvement massifié	> 1 000 kg	24 h/72 h	24 h/72 h	J+1

^{*}Tous flux confondus

^{**} Jours ouvrables = du lundi au samedi

Flux / contenant	Poids moyen	
GEM HF/GEP HF (unité)	50 kg	
GEM F/GEP F (unité)	50 kg	
PAM/PEP/Écrans*	173 kg	
Caisse grillagée petits GEM HF	186 kg	
Conteneur Lampes (rouge)	124 kg	

Flux / contenant	Poids moyen
Conteneur Tubes (orange)	133 kg
Conteneur mixte (magenta)	100 kg
Lumibox	14 kg
Tubibox	10 kg
Boîtes de collecte PAE sur palette	250 kg

^{*}Contenants PAM/PEP (plastique), DEEE (carton) et caisse grillagée.

ÉTAPES POUR DÉCLENCHER UN ENLÈVEMENT

Après avoir pris connaissance des délais d'enlèvement en fonction du poids à collecter, vous pouvez organiser votre planning d'enlèvement, de sorte à optimiser et anticiper le stockage et l'accumulation des EEE usagés. Voici les démarches à suivre pour réaliser votre demande d'enlèvement:

Vous pouvez
désormais demander
un enlèvement dès un
contenant plein ou dès
2 GEM. Les EEE usagés
ménagers sont soutenus
financièrement à partir
de 8 unités de manutention (UM) par
enlèvement.



Puis dans le sous-menu « Point d'enlèvement », cliquez sur « Créer une demande d'enlèvement » puis sur le bouton « Créer une nouvelle demande ».

Sélectionnez les flux à faire enlever dans l'encadré « Offres ».

Pour rappel:

- Les flux enlevés par ecosystem pour les EEE ménagers usagés sont:
 GEM F, GEM HF, Écrans, PAM, Ampoules (ou Lampes), Tubes et PAE;
- Les flux pour les EEE professionnels usagés sont : PEP, GEP F, GEP HF;
- Pour les demandes d'enlèvement de palettes: sélectionner « sur palette » dans la partie flux;
- Si un des flux collectés par votre site n'apparait pas, cliquer sur: «Contactez-nous» en haut à droite de l'écran.
- Les champs sélectionnés apparaîtront à droite de votre écran. Vous pouvez renseigner les quantités correspondantes à chaque flux.

 La case « commentaire » permet de prévenir le logisticien en cas de spécificité sur un ou plusieurs flux. Il est important que notre logisticien puisse anticiper la place nécessaire pour procéder à l'enlèvement de vos flux lors de sa tournée.

 Caétre une démande d'enlèvement

 Complet

 OFFRES

 OFFRE

Pour valider votre demande d'enlèvement, cliquez sur « Valider ».



L'écran ci-dessus récapitule votre demande et **calcule les délais d'enlèvement en fonction du poids** estimé de votre demande. Un nombre de jours de disponibilités apparaît et vous indique les jours de disponibilités nécessaires pour accueillir le logisticien.

Vérifiez que les jours proposés correspondent bien aux disponibilités de votre point d'enlèvement ou modifiez-les au besoin, en respectant le nombre de dates requis.

Désactivez par exemple les jours de fermeture ou de trop forte affluence dans la zone d'enlèvement. Après cela, il ne vous reste plus qu'à **valider votre demande.** Un numéro sera ensuite renseigné.



0 809 540 590 Service gratuit + prix appel

contacteznous@ecosystem.eco